L'ENCYCLIQUE AUX AMÉRICAINS

Le *Patriote*, de Bruxelles, publie cette intéressante correspondance de Rome :

« Rome, 1er janvier. — Aux fêtes officielles du nouvel an, le Saint-Père a charmé, étonné tout le monde par la limpidité de son intelligence et sa merveilleuse fraîcheur de mémoire.

» Aux ambassadeurs, qui l'en félicitaient, Léon XIII a répondu :

» Oui, le bon Dieu me conserve; mes ennemis me font mourir périodiquement, mais la Providence me soutient visiblement. »

» Depuis la constitution apostolique pour l'Orient, Léon XIII est plein de son Encyclique aux Américains du Nord. Il vient d'annoncer à un évêque du Canada qu'elle paraîtrait ... en janvier et qu'il l'enverrait directement à ... Washington, pour la faire traduire en langue anglaise. L'Encyclique constituera, dit le Pape, la délégation apostolique en autorité souveraine; elle affermira l'université de Washington et contiendra un passage important à la question sociale et aux associations ouvrières.

» Je veux, ajoutait le Pape, fermer le premier siècle des Etats-Unis et ouvrir magnifiquement le second. » Le Pape a conçu l'idée de ce document quand Mgr Ireland plaidait à Rome la cause scolaire. C'est à lui qu'il a demandé un premier mémoire pour le faire. L'année dernière, il en a demandé un autre à Mgr Satolli, qui l'a fait en collaboration avec l'abbé Bouquillon.

»Cet été, dans une causerie intime avec un des littérateurs les plus estimés des Etats-Unis, il a ébauché les sujets qu'il désirait traiter, en priant son interlocuteur de lui faire un travail complet. C'est sur ce dernier travail que Léon XIII a exercé ses secrétaires et qu'il a composé la pièce magistrale qui donnera aux Américains une vraie constitution apostolique.

» Le Saint-Père a déclaré en même temps qu'il ne rappellerait pas de sitôt Mgr Satolli, malgré les démarches de tous genres. On croit qu'après la publication de l'Encyclique, Léon XIII accordera le chapeau de cardinal à Mgr Ireland.

» Quant au consistoire, on doute qu'il puisse avoir lieu avant juin. Le Pape y créera cardinal Mgr Perrault. Le gouvernement français désire en même temps un cardinal français de Curie, en vue du futur conclave.

» On croit que Mgr Ferrata sera créé cardinal à son tour et que Mgr le nonce apostolique de Bruxelles le remplacera à Paris. » ROMANO. »

LES DÉCORATIONS DU 1er JANVIER

Ministère des finances

Paris, 4 janvier. — Sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur : Au grade de commandeur, M. Schloesing, directeur de l'école d'application des manufactures de l'Etat, membre de l'Institut.

Au grade d'officier : MM. Chevalier, conseiller-maître à la cour des comptes; Laurent, caissier payeur central du Trésor public.

Parmi les nominations de chevaliers, citons MM. Touzard, directeur des douanes à *Lille*; de Bonnay de Breuille, inspecteur des douanes à *Maubeuge*.

Ministère du Commerce

Sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur : Au grade d'officier, M. Chandèze, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Parmi les nominations de chevaliers, citons MM. Marie-Alexandre-Emile Dehesdin, président de l'association générale des tissus et matières textiles; Léon-Auguste Hanicotte, distillateur à Béthune.

Ministère de la justice

Sont promus au grade d'officier de la Légion d'honneur : MM. Roussel, conseiller d'Etat; Faure-Biguet, conseiller à la cour de cassation; Baudouin, président du tribunal de première instance de la Seine; Lafargue, secrétaire général de la présidence de la République.

Aucune des nominations de chevaliers n'intéresse la région du Nord.

Ministère des travaux publics

Paris, 4 janvier. — Sont promus dans la Légion d'honneur : MM. Henry, inspecteur général des ponts et chaussées; Colson, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Mengin-Le Creulx et Holtz, inspecteurs généraux des ponts et chaussées; Quinette de Rochemont, inspecteur des ponts et chaussées.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Officiers : MM. Mistral et Frédéric Ronjon, directeur des Beaux-Arts;

Chevaliers : MM. Mistin, chef de cabinet du président du Sénat et Seignouret, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.

LE TRAITRE DREYFUS

Paris, 4 janvier. — On sait que Dreyfus sera transféré à la presqu'île Ducos, désignée par la loi comme lieu de déportation.

La *Politique coloniale* croit savoir qu'une autre solution a été examinée : le transfert de Dreyfus à la Guyane, dès qu'une loi nouvelle aura modifié celle qui assigne la presqu'île Ducos.

Dans cette hypothèse, ce serait aux îles du Salut qu'on internerait Dreyfus : dans ces îles, la difficulté des évasions est plus grande, et la discipline plus facile à faire observer.

Rappelons à ce propos que c'est aux îles du Salut que sont détenus les anarchistes condamnés l'année dernière, et que c'est là qu'a éclaté récemment une révolte au cours de laquelle ont été tués plusieurs forçats et quelques gardiens.

La parade de dégradation du traître Dreyfus

Paris, minuit. — En prévision de la parade d'exécution qui aura lieu demain à l'Ecole militaire, pour la dégradation du traître Dreyfus, une foule de curieux commence à affluer près des grilles de l'Ecole militaire pour y prendre dès à présent possession des quelques rares places, d'où il sera possible de saisir quelques-uns des épisodes de la triste cérémonie.

Naturellement, les camelots sont en grand nombre et y vendent des victuailles et des boissons variées : on se croirait aux abords de la Roquette, un soir d'exécution sensationnelle.

Le bruit a couru un moment que le condamné serait transféré ce soir à l'Ecole militaire. Renseignements pris, ce transfert n'aura lieu que demain matin à 5 heures et demie, c'est-à-dire avant le lever du jour, pour éviter les manifestations de la foule.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Les négociations de paix

On télégraphie de Tien-Tsin au *Times* :

« Les envoyés chinois partiront pour le Japon dans dix jours. Ils se rencontreront à Kobe avec M. Foster. »

Les forces du général Sung profitent des leçons pratiques de la vie de campagne; elles manœuvrent avec plus d'habileté et paraissent reprendre confiance.

Les Chinois disent que les Japonais souffrent beaucoup du froid.

Yokohoma, 4 janvier. — Le commandant en chef de l'armée d'opérations télégraphie au ministre de la guerre qu'il n'est plus possible de procéder à l'embarquement des malades, les glaces rendant la côte inabordable.

Ces malades seront soignés dans les infirmeries de campagne jusqu'au retour de la bonne saison.

On craint que beaucoup de ces malheureux ne succombent d'ici là.

Excès des troupes chinoises

Londres, 4 janvier. — Les journaux de Londres publient ce matin une dépêche de Shanghaï d'après laquelle les troupes chinoises, en garnison à Moukden, se livreraient à toute sorte d'excès.

Cette soldatesque terrorise, paraît-il, la population; les vols et les viols doivent être subis sous peine de massacre immédiat.

On attend encore 12,000 de ces soldats à Moukden.

Guillaume II et Mutsuhito

Tokio, 4 janvier. — Le mikado a conféré à Guillaume II l'ordre du Chrysanthème, qui constitue la plus haute distinction honorifique au Japon.

Le mikado a voulu ainsi reconnaître les services que les instructeurs allemands ont rendus à l'armée japonaise.

TAUREAU CONTRE TIGRE

Pour venger le lion

Le dramatique combat entre un lion et un taureau, que nous avons raconté, aura bientôt son pendant. Une seconde rencontre se prépare à Madrid, mais cette fois entre un taureau et un tigre. Ce fauve doit venger la défaite et la mort du lion *Regardé*, tué l'autre jour par le taureau *Caminero*, dans les circonstances que nous avons indiquées.

Lequel des deux adversaires sortira vainqueur de l'arène ? Les Espagnols parient naturellement en grande majorité pour le taureau, parce qu'il est, disent-ils, admirablement armé pour le combat, brave à ne reculer devant rien, l'animal enfin le plus redoutable de la création. Leur appréciation s'appuie, d'ailleurs, sur un précédent, on pourrait dire historique.

Il y a quelques années une lutte avait eu lieu entre un tigre du Bengale et un taureau de Benjumeau; ce dernier fut vainqueur. Les partisans du tigre ayant déclaré qu'il n'aurait pas été vaincu s'il n'avait été mis en état d'infériorité par une longue captivité, ceux du taureau leur donnèrent le temps nécessaire pour se procurer un lion et un tigre récemment capturés qu'on lancerait, l'un après l'autre, sur le même taureau.

Le pari fut accepté et, l'année suivante, les terribles combattants se trouvaient face à face à la plaza de Madrid.

En quelques minutes, le taureau *Caramelo* mit à mal le lion qu'on avait lâché le premier, et comme le roi du désert, vaincu, refusait de quitter l'arène, le public demanda qu'on lâchât néanmoins le tigre.

Les deux fauves se ruèrent alors sur le taureau. Rendu furieux par leurs attaques, il fondit sur l'un, puis sur l'autre, laissant le premier pour bondir sur le second. Attaquant, se défendant avec rage, il accula enfin dans un angle de l'arène ses deux redoutables adversaires et les y laissa pantelants, brisés, vaincus.

Un enthousiasme délirant accueillit — est-il besoin de le dire ? — cette double victoire.

UNE CURIEUSE TENTATIVE DE VOL

A PARIS

Paris, 4 janvier. — Une tentative de vol peu banale a été commise chez un négociant, M. Roux, rue de Bondy.

Dans la soirée, un individu apportait chez M. Roux une caisse, en le priant de la garder en dépôt jusqu'au lendemain matin. La caisse fut placée dans le magasin même.

Vers minuit, deux agents qui avaient filé l'individu en question, et obtenu de M. Roux de surveiller eux-mêmes le colis, virent tout à coup un homme sortir de la caisse, ramasser quelques outils à sa portée, et se diriger vers le coffre-fort de la maison.

Après quatre heures d'efforts, ce voleur original faisait sauter la serrure du coffre, entassait dans un sac louis et billets de banque et revenait tranquillement reprendre son gîte, dans la caisse, qu'il refermait à l'aide de ficelles habilement disposées. Les agents n'avaient pas bougé.

A cinq heures du matin, le complice revint chercher son colis. A peine entré dans le magasin, il fut appréhendé par les agents qui le conduisirent en lieu sûr. Ces derniers revinrent bientôt chercher la caisse et son contenu, et transportèrent le tout chez M. Cochefert qui reçut à bras ouverts le voleur et son sac contenant près de 2 000 fr.

Ces deux malfaiteurs originaux s'appellent Quidoès et Carry.

CENT CINQUANTE MOUTONS ENGLOUTIS

Ces jours derniers, un propriétaire de Boismont, village de la Somme, situé près de la mer, avait confié la garde de 175 moutons, qu'il possédait, à un vieillard de 82 ans, nommé Carpentier.

Le berger amena le troupeau, selon son habitude, dans les mollières qui avoisinent Boismont. Pendant que les bêtes broutaient l'herbe salée dont elles sont si friandes, Carpentier, presque renversé par la violence du vent, se mit à l'abri dans une hutte située au milieu de la mollière.

La mer devait être haute à midi 30 et Carpentier se tenait tranquillement à l'abri, attendant l'heure du flot pour conduire ses moutons en sûreté.

Tout à coup le vieillard entendit des cris qui paraissaient l'appeler, et secouant sa torpeur sortit de la hutte.

A sa grande stupéfaction, il se vit alors presque entièrement entouré d'eau. L'ouragan était si violent que la marée avait avancé de plus d'une demi heure le moment où elle devait se produire.

Les vagues, poussées par le vent, arrivaient de toutes parts, et cherchant par quels endroits il pourrait sauver son troupeau et se sauver lui-même, Carpentier ne vit plus aucune issue que déjà la mer n'eût envahie.

L'ouragan soufflait toujours avec une force irrésistible et le flot montait autour de la hutte déjà comblée.

Carpentier grimpa sur la hutte le plus vite qu'il put et essaya de ramener les moutons autour de lui. Quelques-uns, les premiers arrivés, l'entourèrent; les autres, déjà gagnés par l'eau, furent successivement entraînés dans la mer.

Du haut du petit tertre sur lequel il s'était réfugié, Carpentier vit les moutons disparaître un à un autour de lui sans qu'il pût même penser à les secourir. Déjà à chaque instant il manquait lui-même d'être renversé et avait la plus grande difficulté à se tenir debout au milieu des vagues qui déferlaient sur lui et menaçaient de l'engloutir.

Pendant plus d'une heure, le vieillard crut qu'il allait périr.

Enfin la mer commença petit à petit à se retirer, et Carpentier put regagner le bord avec les vingt-cinq moutons qui avaient réussi à se tenir sur leurs pattes autour de leur gardien.

Quant aux 150 moutons noyés, ils furent emportés par la mer de tous les côtés.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection à la présidence de la Chambre
M. Félix Faure et le Conseil des ministres

Paris, 4 janvier. — Une agence officieuse communique ce soir, au sujet de la candidature de M. Félix Faure, la note suivante :

« Contrairement à une information donnée par quelques journaux, M. Félix Faure ne quitte pas le ministère de la marine. »

Or, à six heures, la même agence communiquait cette autre note que nous vous avons signalée :

« M. Félix Faure n'a pris encore aucune décision sur le point de savoir s'il donnera sa démission de ministre de la marine pour poser sa candidature à la présidence de la Chambre.

» Le ministre est l'objet d'instances très pressantes. On pense qu'il aura beaucoup de peine à s'y dérober. »

Cette note témoigne d'une certaine mauvaise humeur de M. Félix Faure. Il n'a pas voulu avoir l'air d'éprouver un échec, il passe sous silence le conseil et traite l'écho du *Figaro* comme un simple canard.

De la date même des deux notes dont nous donnons le texte, il résulte qu'à l'issue du conseil, le ministre de la marine n'était pas encore décidé à renoncer à sa candidature. Or, à ce conseil, si nous en croyons des indiscrétions commises, il avait été développé que la candidature de M. Félix Faure n'engageait pas seulement un parti, mais le gouvernement tout entier, et même d'autres personnages placés par la Constitution en dehors des manifestations parlementaires.

On ajouta que la politique du gouvernement ne devait être soumise aux Chambres que comme conclusion d'un débat où le Cabinet pourrait défendre sa politique générale.

D'autres membres du Cabinet soutinrent, au contraire, que, en détachant un de ses membres, le Cabinet permettait à la majorité d'exprimer son sentiment d'une façon suffisamment claire. L'avis des premiers prévalut.

M. Félix Faure ne s'y étant pas rangé, comme nous l'établissons plus haut, il faut croire que d'autres influences ont agi sur lui.

Une annonce de l'*Intransigeant* disant que, contrairement à toutes les prévisions, les socialistes voteraient quand même pour M. Brisson, afin de faire échec à l'Elysée, et surtout un article de M. Ranc qui menace M. Félix Faure de l'hostilité du groupe Isambert ont sans doute fait impression en haut lieu, et on n'a pas jugé utile de corser cet échec, s'il doit se produire.

Ajoutons que les noms de MM. de Kerjégu, de Montebello et Francis Charmes ont été agités par les modérés; on ne s'y est pas arrêté à l'heure qu'il est; c'est l'idée de voter en blanc qui paraît être en faveur.

Les causes de la révocation de M. de Lanessan

Paris, 4 janvier. — Le *Gil Blas* dit qu'en procédant à la vérification des comptes du budget de l'Indo-Chine, le conseiller d'Etat chargé de cette mission constata, sur une pièce, l'inscription d'un mandat de 3,000 fr., délivré par M. de Lanessan au nom de M. Canivet pour un tiers inconnu.

Cette constatation, ajoutée à celles déjà citées, a contribué à faire prendre par le gouvernement la mesure que l'on sait à l'égard de M. de Lanessan.

Nomination dans la Légion d'honneur

Paris, 4 janvier. — *Ministère de l'Intérieur.* — Sont promus au grade d'officiers : MM. Proudhon, préfet du Finistère : Jezierski, directeur du *Journal officiel* ; Caillot, directeur de la police municipale à Paris ; docteur Lucas Championnière, chirurgien à l'hôpital St-Louis ; Claveau, publiciste rédacteur au *Figaro*.

Sont nommés chevaliers : MM. Goulley, préfet de l'Ardèche; Brisson, rédacteur en chef des *Annales politiques et littéraires*; Fanien, conseiller général du Pas-de-Calais, maire de Lillers.

Sont nommés chevaliers au titre des cultes : Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen; M. l'abbé Berlin, curé de Montdidier.

Encore Robin

Paris, 4 janvier. — On dément que M. Robin, l'ex-directeur de l'orphelinat de Cempuis, ait l'intention de poser sa candidature à Lyon, en remplacement de M. Burdeau.

Démission du Maire et des conseillers socialistes de Marseille

Marseille, 4 janvier. — Ce soir, à l'issue de la séance du conseil municipal, après le vote du budget, le docteur Flaissières a donné sa démission de maire de Marseille.

Il a annoncé qu'il allait envoyer au préfet sa démission de conseiller municipal, ainsi que celle de tous les autres conseillers sortants.

A la suite de l'arrestation du conseiller Delague, au sujet des traites Lebaudy, et d'un certain nombre de démissions, le conseil se considérerait comme ne représentant plus suffisamment les électeurs: C'est le motif donné par les démissionnaires.

Le refus d'une pension
Une question au ministre de la justice

Paris, 4 janvier. — Le *Soleil* apprend que M. Lacombe, député de l'Aveyron, se propose, à la rentrée, de poser une question à M. Leygues au sujet du refus par celui-ci d'accorder une pension à Mme veuve Douls.

On sait que M. Leygues oppose à la demande dont il a été saisi cette raison que M. Douls avait entrepris sa mission à ses risques et périls, et même en dépit des représentations du ministre lui-même.

La tempête en Algérie

Oran, 4 janvier. — Une violente tempête sévit sur la côte. Les dégâts sont considérables. Plusieurs navires ont échoué; on craint des sinistres. Le courrier de France est arrivé avec 24 heures de retard.

Le meurtre d'un Allemand au Maroc
La punition de l'un des coupables

Tanger, 4 janvier. — Abd-el Kader, un des trois meurtriers du négociant allemand Franz Neumann, a été fusillé aujourd'hui en présence du vice-consul allemand.

Mort du maréchal espagnol Pavia

Madrid, 4 janvier. — Le maréchal Pavia qui, en 1866, prit part au pronunciamento du maréchal Prim contre la reine Isabelle, se rallia plus tard à la République, et en 1874 renversa M. Castelar au profit du maréchal Ferrano, vient de mourir.

Les scandales italiens
L'arrestation prochaine de M. Giolitti

Rome, 4 janvier. — Les journaux annoncent qu'aussitôt après le décret de clôture de la session parlementaire, un mandat de comparution sera lancé contre M. Giolitti.

On dément dans les sphères officieuses que le roi ait jamais songé à la formation d'un cabinet de sénateurs.

Un scandale à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 4 janvier. — L'enquête officielle est ouverte au sujet des malversations dont se serait rendu coupable l'ex-ministre des voies et communications, M. Krivoscheini. On dit que d'autres fonctionnaires sont compromis.

Le député socialiste Dejeante poursuivi en justice

Paris, 4 janvier. — La chambre des mises en accusation a renvoyé aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, pour excitation de militaires à la désobéissance, M. Dejeante, député socialiste de la Seine.

L'inculpation vise l'affichage, sur la vitrine d'une boutique dans laquelle le député de Paris, ainsi que M. Berthaut, conseiller municipal, recevaient leurs électeurs, d'un numéro du journal *La Caserne*, considéré par le Parquet comme portant atteinte à la discipline militaire.

M. Berthaut a bénéficié d'une ordonnance de non lieu. L'affaire viendra dans la seconde quinzaine de janvier.

Les candidats aux écoles militaires

Paris, 4 janvier. — Le *Journal officiel* publiera demain une instruction ministérielle aux termes de laquelle sont exemptés des conditions établies par l'annexe du 1er octobre 1894 à l'instruction du 13 mars 1894, conditions relatives à l'aptitude physique des candidats aux écoles militaires : 1° les candidats à St-Cyr, 2° les candidats à St-Maixent, 3° les candidats à l'école de santé de Lyon, qui ont déjà concouru pour ces mêmes écoles en 1894. Ces jeunes gens continueront à bénéficier de la législation antérieure.

La tempête sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. — Nombreux sinistres

Cherbourg, 4 janvier. — La tempête continue à sévir sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. On signale de nombreux sinistres. Le navire *Cécile*, du port de Nantes est considéré comme naufragé à l'ouest de l'île de Guernesey et comme perdu corps et biens ; une chaloupe appartenant à ce navire vient d'être rejetée dans la baie de l'Erée.

Plusieurs épaves portant le mot *Cécile* sont retrouvées sur la côte.

Un grand brick français a fait naufrage entre Aurigny et Cherbourg. D'autres navires sont signalés comme perdus.

Une tourmente de neige est passée dans l'après-midi du nord-ouest au sud de Guernesey.

Le mauvais temps en Algérie et en Tunisie

Alger, 4 janvier. — Le mauvais temps continue dans toute l'Algérie. La neige est tombée abondamment sur de nombreux points.

Les trains subissent de longs retards et les diligences sont bloquées par les neiges. Les communications télégraphiques sont interrompues. On signale des inondations dans la région de Bône. La foudre a détruit le bureau télégraphique de Morris.

La neige en Tunisie

Tunis, 4 janvier. — La neige recouvre tous les points élevés de la Régence et l'hiver s'annonce comme exceptionnellement rigoureux.

La neige est tombée à gros flocons à Tunis même. Le thermomètre est descendu à zéro, ce qui est très rare ici. Tous les travaux agricoles sont suspendus. Les communications avec l'intérieur sont difficiles.

La mer est mauvaise et les paquebots effectuent de très pénibles traversées. Depuis près d'un mois les vents restent fixés entre Sud-Ouest et Nord-Ouest.

Le jubilé épiscopal du cardinal Richard

Paris, 4 janvier. — Le dimanche 6 janvier sera célébré à l'église Notre-Dame un *Te Deum* à l'occasion du jubilé sacerdotal de S. E. le cardinal-archevêque de Paris. Mgr Richard présidera et fera le sermon.

Mort du peintre Bida et du sculpteur Turcan

Paris, 4 janvier. — Un éminent artiste, le peintre Alexandre Bida, universellement connu par ses admirables illustrations des *Evangiles*, des œuvres complètes d'Alfred de Musset, de l'*Histoire de Ruth*, de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, de Michelet, du *Théâtre*, de Shakespeare, vient de mourir dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Il laisse une innombrable quantité de dessins merveilleux, dont l'un, le plus célèbre, le *Mur de Salomon*, fut exposé au Salon en 1867.

On annonce également la mort, à l'âge de quarante-huit ans, de M. Turcan, le sculpteur bien connu.

Turcan, né à Arles, avait été un des élèves de Cavelier. Ses œuvres ont été fort remarquées et, au Salon de 1888, la médaille d'honneur lui fut décernée à l'unanimité pour son groupe splendide l'*Aveugle et le Paralytique*. Il fut en même temps nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Atteint d'une ataxie locomotrice, on dut venir à son secours et une loterie de bienfaisance organisée en sa faveur, sur l'initiative du peintre Duffaud, vient de rapporter une somme de plus de vingt-quatre mille francs.

Ses funérailles seront célébrées après demain à midi, à Notre-Dame des-Champs.

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs**, et **2,50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Menuet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulon-Cronstadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, Duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers. 87890—38982

IMPORTANTE DÉCOUVERTE

Les huiles employées jusqu'à ce jour pour fortifier la chevelure laissaient sur la tête une odeur peu agréable. La parfumerie du Congo vient, par un nouveau procédé dont elle a seule le secret, de vaincre cette difficulté: il s'agissait de fixer le parfum naturel des fleurs. Par un tour de main habile le but est atteint! Nos élégantes et nos élégants pourront choisir tel ou tel parfum avec la certitude de l'avoir pur et vrai; il leur suffira d'exiger de leur fournisseur habituel les huiles portant sur l'étiquette le nom de l'inventeur « Victor Vaissier ».

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Exercice illégal de la médecine. — L'exhumation d'un cadavre ! — L'autopsie. — Descente du Parquet. — Le 10 décembre mourait, à Roubaix, un jeune homme de 23 ans, infirme, comptable, habitant chez ses parents rue de l'Epeule. C'était Louis Duthoit.

Condamné par les médecins, il avait entendu dire qu'une vieille femme de Wattrelos, donnait, à certains malades, des herbes, qui, paraît-il, avaient eu la propriété de rendre la vie à plusieurs personnes.

Cette femme, Mme veuve Poissonnier, née Sophie Lessen, connue sous le nom de Liacre, (son premier mari), est âgée de 84 ans, et habite Wattrelos depuis soixante ans. Elle y jouit d'une bonne réputation.

Elle avait jadis guéri son second mari, atteint d'hydropisie, par des infusions de digitale. Depuis ce temps elle conseillait ce remède à tous ceux qui venaient la consulter, et cultivait même la plante en question dans son petit jardinet, au vu et su de tout le monde. Elle n'en faisait d'ailleurs pas un métier.

C'est ainsi qu'elle remit une dizaine de feuilles de digitale à Louis Duthoit, venu spécialement pour la consulter. Celui-ci se servit du remède et mourut quelques jours après, le 10 décembre.

Il avait remis 50 centimes, *pour sa peine*, à Mme Poissonnier.

La veuve Poissonnier fut l'objet d'une plainte, à ce sujet, et le parquet de Lille, informé, ordonna l'exhumation du cadavre de Louis Duthoit. Cette exhumation a eu lieu jeudi, à 6 heures du soir, en présence de M. Broigne, commissaire de police, de M. Cornille-Pennel, entrepreneur des pompes funèbres, et de M. Terlinck, conservateur du cimetière.

Le corps de Duthoit a été aussitôt transporté à la Morgue, dans une voiture de M. Cornille-Pennel, et déposé dans la salle des autopsies.

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste à Lille, arrivé vendredi matin à Roubaix, a procédé vers 9 heures 1/2 à l'autopsie du cadavre de Duthoit. M. Delalé, juge d'instruction, était présent, ainsi que son greffier, M. Duparcq, et M. Broigne, commissaire enquêteur.

M. le docteur Castiaux a emporté à Lille les viscères du défunt, dont le corps était très bien conservé. Il résulte du premier examen que Duthoit a succombé à une péritonite suppurée, mais que les infusions de digitale ont pu hâter la mort, sans cependant la provoquer.

Pendant que M. le docteur Castiaux terminait son examen, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. le greffier Duparcq, se rendait à Wattrelos, chez Mme veuve Poissonnier, qui habite près de la Vieille-Place, rue Magenta.

Le magistrat, après avoir adroitement interrogé la vieille femme, saisit dans son grenier une certaine quantité de plantes : laurier, pissenlits, salsepareille, digitale, etc. Le tout était contenu dans un tamis, qu'un garde a porté à la gendarmerie, qui a reçu l'ordre de le faire parvenir au parquet.

La veuve Poissonnier sera poursuivie pour exercice illégal de la médecine.

Le corps de Duthoit a été réintégré au cimetière, vendredi, à 5 heures 1/2 du soir.

Nous apprenons que M. Emile Corsin, capitaine de gendarmerie à Angoulême, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, vient d'être promu au grade de chef d'escadron à Foix.

M. Corsin est le fils de notre concitoyen, M. Emile Corsin, officier de douanes en retraite.

Distinctions honorifiques. — La société d'horticulture d'Armentières, sur la proposition de sa commission chargée de la visite des jardins, a décerné le 30 décembre à M. Eug. Vandamme une médaille de vermeil grand module, avec félicitations, pour le bon entretien du parc de Barbieux.

Le Cercle horticole de Roubaix avait déjà, le 16 décembre, décerné à M. Eug. Vandamme la même récompense pour le même objet, comme nos lecteurs ont pu le voir par la liste des lauréats que nous avons publiée dans notre numéro du 18 décembre.

— Parmi les récompenses qui viennent d'être décernées, pour faits de sauvetage, par le Ministre de la marine, nous trouvons :

Deldalle, charpentier à Roubaix, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'une femme, Malo-les-Bains, 5 septembre 1894.

Un nouveau journal socialiste. — Nous avons annoncé que le groupe socialiste de la rue Vallon avait l'intention de faire paraître un organe allemaniste.

Des affiches, de couleur verte, apposées vendredi en ville annoncent que ce journal, qui paraîtra une fois par semaine, s'appellera : *La Volonté du Peuple.*

Le premier numéro est annoncé pour samedi prochain, 12 janvier.

Un Roubaisien et un Lillois arrêtés à Caen pour vol. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Caen, 4 janvier. — Hier, on a arrêté au bureau des postes de la ville, au moment où ils venaient retirer un pli chargé contenant 6,000 francs, les nommés Henri Lambert, âgé de trente-sept ans, domicilié à Lille, et Alfred Cornil, âgé de trente ans, marchand à Roubaix.

» Ils sont accusés d'avoir volé dix bœufs dans un herbage à Bavent. »

Le vol de montres de la rue des Longues-Haies. — *Arrestation du principal coupable.* — On n'a pas oublié le vol de montres commis, en novembre dernier, chez M. Capron, horloger, rue des Longues-Haies

En vertu d'un mandat d'amener, délivré par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, le principal auteur de ce vol, Edouard Dellemmes, âgé de 26 ans, né à Renaix (Belgique), a été arrêté à Wattrelos, où il travaillait depuis quinze jours, chez M. Raquette, marchand de charbon.

C'est Dellemmes qui a vendu les montres volées au cabaretier Jean Labbe, du Sapin-Vert, dont nous avons annoncé l'arrestation.

Dellemmes sera transféré, aujourd'hui samedi, à la maison d'arrêt de Lille.

Est-ce un voleur? — Il y a deux mois environ, un vol était commis chez M. Edouard Michel, épicier, rue de Flandre, par des malfaiteurs dont on n'a pu retrouver la trace.

Jeudi soir, vers sept heures, un voisin de M. Michel, M. Félix Vandelenne, vit sur le toit de la cuisine de l'épicier un homme qui, aussitôt, se cacha

M. Michel était absent ; sa femme, que l'on était allé prévenir, prise de terreur, appela au secours. Son mari arriva bientôt, et fit des recherches, mais qui n'aboutirent point.

On croit, avec raison, à une nouvelle tentative de vol.

Quatre agresseurs mis en déroute. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un jeune homme qui rentrait à son domicile, fut arrêté par quatre individus qui se tenaient cachés à l'angle de la rue Inkermann et de la rue des Arts. Fort heureusement, ce jeune homme, à qui on allait faire un mauvais parti, était suivi d'un de ses amis, qu'il appela. Ce que voyant, les agresseurs prirent la fuite, en injuriant.. de loin, les deux amis, qu'il y a lieu de féliciter de leur attitude énergique.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du jeudi, 3 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 580 ; enfants, 920. — Refuge de nuit, 29 lits.

Journée du vendredi, 4 janvier. — Hommes, femmes, 636 ; enfants, 900 ; refuge, 28 lits.

Un cheval qui s'emballe. — Le cheval de M. Auguste Vinchon, qui stationnait jeudi après-midi près de la gare, prit tout à coup peur et s'emballa. Il parcourut toute la rue de Blanchemaille et alla s'abattre sur la barrière qui se trouve en face de la rue Saint-Laurent à proximité de la rue de Tourcoing.

Par un effet du hasard, aucun accident ne s'est produit.

Menus faits. — Alphonse Delahaye, 29 ans, charron, rue du Fontenoy, cour du Veau-d'Or, les frères Emile et Léon Duquenne, âgés de 21 et 28 ans, journaliers, rue des Longues-Haies et Jules Masurel, 44 ans, habitant rue Saint-Antoine, cour Devallée, ont été arrêtés, jeudi, sous l'inculpation de bris de clôture, coups et blessures.

Tous étaient pris de boisson.

Messieurs les fabricants et voyageurs, n'allez plus à Paris pour commander vos caisses, serviettes et sacs pour échantillons : la Maison **SOYEZ père, coin de la rue Faidherbe**, *à LILLE*, faisant ces articles plus légers, plus solides, dans de meilleures conditions. La Maison se charge des réparations.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 m/m d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Wasquehal. — Une grande distribution de vêtements, consistant en caleçons-maillot, bas, sabots, etc., sera faite, aux enfants pauvres des écoles communales, dans le courant de la semaine prochaine, par les soins des instituteurs et institutrices.

Communications

Les « Prévoyants de l'Avenir », société civile de retraites. — La recette de la 127e section se fera dimanche 6 courant, de 10 heures du matin à midi précises Cette recette étant la plus importante de l'année, MM. les sociétaires sont priés de se présenter dès l'ouverture du bureau. L'assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 27 courant, à l'hôtel des Pompiers, à 11 heures du matin.

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du *« Journal de Roubaix » sont fermés les dimanches et jours fériés.*

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix.* 88465

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.* — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Arrestation d'un fraudeur. — Le brigadier des douanes Delamande et le préposé Thibert, de service à la fabrique Prouvost, ont arrêté, vendredi matin, un jeune homme de 19 ans, Gustave Bourgois, peigneur, boulevard de Metz, qui était porteur d'allumettes, pour une valeur de 240 francs.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 150; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Place d'Amiens, Mayot, boul.); Rue d'Italie, 34; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 126; Rue Corneille, 7; Rue Ma Campagne, 113; Rue du Collège, 71 bis; Rue de Cartigny ; Grande-Rue, 285; Rue de l'Ommelet, 135; Rue de la Chaussée, 2; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Place de la Gare, 129; Grande-Rue, 38.

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE 83805—37910

TOURCOING

Nominations universitaires — Nous apprenons que M. Béthouart, professeur au Lycée, vient d'être désigné pour remplir les mêmes fonctions au Lycée d'Amiens.

Nous n'oublierons pas que M. Béthouart a puissamment contribué à la fondation du groupe tourquennois de l'Alliance Française. Par ses actives démarches, il avait pu réunir un assez grand nombre d'adhésions, ce qui a permis, ainsi que nous l'annoncions il y a peu de temps, d'envoyer quelques subsides à des écoles de Jérusalem et de Buenos-Ayres.

Les fournitures pour la crèche de la rue de Guisnes. L'adjudication pour la fourniture des divers objets nécessaires à la prochaine installation de cette crèche municipale, a eu lieu vendredi, à 3 heures, dans la petite salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Masure-Six, assisté de MM. Lemaire et Ducoulombier, conseillers municipaux, et en présence MM. Leroux, directeur des bâtiments, et Bulté, receveur municipal.

Les amateurs étaient venus fort nombreux; les opérations n'ont pas duré moins d'une heure 1/2, parce que la commission a dû délibérer sur le cas de plusieurs soumissionnaires qui n'avaient pas rempli toutes les conditions indiquées sur les affiches : 1° dépôt de la patente ; 2° de la feuille de contributions; 3° du récépissé du versement de cautionnement et autres causes. Finalement plusieurs n'ont pas été admis à prendre part à l'adjudication.

1er lot. Sièges, meubles divers, devis : 2,608 fr. 30 : 8 soumissionnaires ; 6 admis. — Mme veuve Quatennens, de Tourcoing, rabais, 5,25 0/0 ; MM. Joseph Boutens, de Tourcoing, rabais, 13,10 0/0; Augustin Morel-Delplanque, de Tourcoing, 5,75 0/0 ; Veraghe-Delmotte, de Roubaix, rabais, 8,75 0/0 ; Henri Delahousse, de Tourcoing, rabais, 13,25 0/0 ; Fidèle Honoré-Cordier, adjudicataire au rabais de 17,25 0/0.

2e lot. Literie et lingerie, devis : 13,992.70, 3 soumissionnaires; 3 admis. — MM. Lehembre-Leleng, de Tourcoing, rabais 3.75 0/0; Henri Odoux, de Tourcoing, rabais 15 0/0; Capelle Spender, de Tourcoing, rabais 21.75 0/0. Adjudicataire.

3e lot. Chauffage et ventilation, devis : 987,70; 2 soumissionnaires; 2 admis. — MM. Cornard-Dumortier, de Tourcoing, rabais 20.25 0/0; Burms-Demay, de Tourcoing, 36,50 0/0, adjudicataire.

4e lot. Eclairage et plomberie; 4 soumissionnaires; 3 admis. MM. Charles Parent, de Tourcoing, rabais 6,05 0/0; Hercelle-Leruste, de Tourcoing, 16 0/0; Jean-Baptiste Dhacze, de Tourcoing, adjudicataire au rabais de 23 0/0.

A la recherche d'un équipage. — Vendredi, à 5 heures 1/4 du soir, M. Jules Capelle, marchand boucher sur la place, à Roncq, qui venait de sortir de l'abattoir de Tourcoing avec sa voiture attelée de deux chevaux, — un pommelé et un bai — était entré dans un estaminet pour allumer sa lanterne ; quand il revint moins d'une minute plus tard, son équipage avait disparu.

On courut aussitôt dans diverses directions, — jusqu'au Petit Menin, au passage à niveau du Pied-de-Bœuf, mais on n'avait rien vu. Il n'y avait sur la voiture — sorte de calandre couverte en zinc — qu'un quartier de veau.

Marcq-en-Barœul. — *Mort d'un professeur du collège de Marcq.* — M. Albéric-Charles Masurel, professeur de musique à l'institution libre de Marcq, est décédé, jeudi soir, à l'âge de 75 ans. Le défunt était attaché au collège depuis 52 ans.

La mort récente de M. le chanoine Hollebecque, qu'il avait précédé au collège, l'avait vivement affecté : lors des funérailles, il n'avait pu suivre le convoi jusqu'à l'église.

M. Masurel était marguillier de la paroisse St-Vincent ; ses funérailles auront lieu lundi prochain, 7 janvier, à 10 h. 3/4. Des pains seront distribués aux pauvres de la commune.

— *Une mort subite.* — Mme Delerue, née Flore Dubar, âgée de 42 ans, epouse de M. Gustave Delerue, conseiller municipal de Marcq, qui tient l'estaminet de l'Entrepôt, était occupée jeudi soir à servir un mécanicien des tramways à vapeur, lorsqu'elle tomba tout à coup pour ne plus se relever ; aux cris poussés par les assistants, M. le docteur Galissot, qui se trouvait dans un car venant de Tourcoing, accourut, mais il ne put que constater le décès.

LILLE

Décorations dans la Légion d'honneur. — Parmi les décorations dans la Légion d'honneur émanant du ministère des finances, signalons celles de MM. Touzard, directeur des douanes à Lille; de Breuil, inspecteur des douanes à Maubeuge, nouveaux chevaliers.

Une mort tragique à la Madeleine. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un tragique événement, qui a eu par

---

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1895. — N° 84

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

LES VICTIMES

XV

Premier jour à Marseille

— Ma foi, se dit le commissionnaire, je vais commencer, à tout hasard, par faire connaissance avec ce vieux ; il a une bonne figure et me fait l'effet d'être un brave homme.

Traversant la rue aussitôt il aborda le garçon de magasin.

— Monsieur, lui dit-il avec beaucoup de politesse, j'arrive à Marseille, où je ne connais personne, et je suis à la recherche d'un hôtel ; ne pourriez-vous pas m'en indiquer un où je serai bien, sans cependant payer trop cher, car je ne suis pas riche.

— Vraiment, mon brave homme, vous avez bien fait de vous adresser à moi, répondit le garçon ; il n'y a pas d'hôtel dans cette rue-ci ; mais dans la première rue à droite, la quatrième maison est un hôtel tenu par une de mes nièces. Allez là, dites à ma nièce que vous lui êtes recommandé par son oncle, le père Brazier, et vous serez reçu comme un ami.

— Oh ! mille fois merci ! Tout de même c'est une bonne pensée que j'ai eue de m'adresser à vous. Je suis de Paris…

— Ah ! vous êtes de la capitale !

— Oui, mon brave, et si vous y veniez un jour, je serais heureux de faire pour vous à Paris, ce que vous faites aujourd'hui pour moi à Marseille.

— Paris, Paris, je suis trop vieux maintenant pour y aller ; mais je le connais, Paris.

— Ah ! vous y avez demeuré ?

— Oui, un mois. J'aurais pu y rester, mais le mal du pays m'a pris et je suis revenu à Marseille.

— Dans quel quartier habitiez-vous ?

— Faubourg Saint-Antoine.

— Ah ! comme ça se trouve, je demeure au faubourg Saint-Antoine.

— Vraiment, vraiment !

— Vous étiez sans doute chez des parents au faubourg ?

— Je n'ai pas de parents à Paris ; mais c'est là qu'est notre grande maison ; voyez notre enseigne.

— Maison Lionnet ! Il faudrait que je ne fusse pas du faubourg Antoine pour ne point connaître la maison Lionnet ; je puis même vous dire que je connais M. Lionnet, madame Lionnet, M. Albert Lionnet et mademoiselle Geneviève Lionnet.

— Mais alors nous sommes tout à fait en pays de connaissance ! s'écria joyeusement le garçon de magasin.

— Dame, vous voyez.

— Eh bien, mon cher monsieur, il faut que vous sachiez que c'est M. Lionnet qui m'avait fait venir à Paris, il y a de cela une dizaine d'années, pour me confier le poste de gardien en chef des magasins ; mais comme je vous l'ai dit, j'ai eu la bêtise de ne pas me plaire là-bas.

— J'ai dans un des ateliers de M. Lionnet un bon camarade que vous connaissez peut-être.

— Vous l'appelez ?

— Chéron.

— *Mais je le connais très bien, M. Chéron ; quel brave homme ! C'est un des meilleurs et des plus anciens ouvriers de la maison. Il y était déjà du temps de M. Gautrain.*

— C'est vrai. Est-ce que vous apparteniez aussi à *la maison en ce temps-là, monsieur Brazier ?*

— Oui, car je suis fier d'avoir pu rendre, à cette époque, des services à M. Lionnet.

— C'est bien, c'est très bien, dit le père Anselme. Il pensait à part lui.

— Voilà l'homme qui me donnera les renseignements que je suis venu chercher ici.

Mais jugeant qu'il devait agir avec une certaine prudence, il remit ses questions à un autre moment.

Il tendit la main au garçon de magasin en disant :

— Cher monsieur Brazier, j'espère que nous nous reverrons.

— Avec plaisir, monsieur.

— Madame votre nièce donne-t elle à manger ?

— Certainement, monsieur.

— Voulez-vous me faire l'amitié de venir dîner ce soir avec moi ?

Le garçon hésitait.

— Nous parlerons de mon ami Chéron, de M. Lionnet et de sa famille, ajouta le père Anselme.

— Eh bien, oui, monsieur, j'accepte.

— A la bonne heure. Donc, à ce soir !

— A ce soir, monsieur.

Le père Anselme s'éloigna. Il avait la joie au cœur.

— Je débute on ne peut plus heureusement, se disait-il ; ah ! Dieu a entendu la prière que mademoiselle Geneviève lui a adressée pour le vieux commissionnaire.

La maîtresse de l'hôtel des Trois-Marins accueillit très gracieusement le voyageur qui lui était envoyé par son oncle. Elle n'avait plus que quatre chambres disponibles ; l'une d'elles, heureusement, était très convenable et M. Anselme y serait admirablement. Elle y conduisit elle-même son nouveau client. Celui-ci déclara que la chambre était fort belle et qu'il s'y trouverait à merveille pendant les quelques jours qu'il passerait à Marseille, où il était venu, dit-il, afin de remplir certaines formalités au sujet d'un petit héritage laissé par une vieille parente.

Il annonça à la dame qu'il avait l'intention de *prendre ses repas à l'hôtel et que le soir même il aurait pour convive son oncle, M. Brazier.*

— Si vous le désirez, monsieur, dit l'hôtesse, vous *serez servi dans votre chambre.*

— Mais c'est parfait, répondit-il enchanté ; oui, je prendrai mes repas dans ma chambre.

Resté seul, le père Anselme se jeta tout habillé sur le lit et pendant trois heures dormit d'un bon sommeil. En se réveillant il sentit qu'il avait faim ; il sonna le garçon, se fit servir deux œufs sur le plat, plus un morceau de veau froid, et quand il se fut restauré, il s'en alla flâner à travers la ville jusqu'à six heures. Il rentra, demanda si l'on pensait à son petit dîner et monta dans sa chambre où, à sept heures, Brazier vint le rejoindre.

La table était mise ; presque aussitôt le garçon apporta le potage, et les deux amis se mirent en devoir de bien faire.

Le garçon de magasin remarqua, non sans surprise, que son compagnon mangeait peu et buvait encore moins ; seulement de l'eau légèrement rougie. Une pareille sobriété était singulière, surtout aux yeux d'un Marseillais.

— Mon cher Brazier, dit le père Anselme, ne faites pas attention à moi, un peu de vin dans de l'eau, voilà ma boisson ordinaire ; j'ai très bien déjeuné ce matin, car j'avais grand'faim, et je n'ai pas ce soir le même appétit ; mais vous, mon brave, faites honneur à la cuisine de madame votre nièce, qui est vraiment excellente.

Et, constamment, il remplissait le verre de son hôte. Le vin était bon, du vieux vin cacheté, le meilleur qu'il y eût dans l'hôtel.

Brazier s'animait, s'échauffait, parlait beaucoup, et disait en riant, mais sans oublier de vider son verre:

— Monsieur, vous allez me griser !

— Allons donc, répondait gaiement le père Anselme, un vrai Marseillais comme vous ne se grise jamais.

Le garçon servit le café et les liqueurs.

Nouvel étonnement de Brazier quand il vit que le père Anselme ne touchait ni à l'eau-de-vie, ni au rhum, ni à la chartreuse.

— Je ne bois jamais de liqueurs fortes, dit le vieillard en souriant.

— Pas même dans votre café ?

— Pas même ainsi.

— *C'est drôle. Mais vous êtes donc un homme* comme il n'y en a plus ?

— Affaire d'habitude, voilà tout, mon cher Brazier ; mais, encore une fois, ne faites pas attention à moi. Avez-vous goûté à ce rhum ?

— Deux fois.

— Eh bien, un verre de chartreuse, maintenant.

— Volontiers ; crâne liqueur !

— Est-ce que vous ne fumez pas ?

— Mais si, et avec votre permission…

— Tenez, voilà des cigares.

— Si ça ne vous fait rien, monsieur Anselme, je préfère ma pipe.

— Ne vous gênez pas, mon ami, fumez votre pipe.

Le garçon de magasin tira de sa poche sa blague à tabac, sa vieille pipe marseillaise, superbement culottée, la bourra, l'alluma et se mit à fumer avec délices, lançant vers le plafond des colonnes de fumée âcre et épaisse.

De son côté, le père Anselme alluma un cigare qu'il fit semblant de fumer.

— Tout de même, on est bien, dit Brazier ; j'ai mangé comme quatre, bu comme dix… Et quand je pense que nous nous connaissons seulement depuis ce matin ! Vrai, monsieur Anselme vous etes un bon zig. On peut vous appeler un ami, vous, à la bonne heure ! Touchez là, monsieur Anselme.

Les deux hommes se serrèrent la main.

Et laissant aller sa tête en arrière, sur le dossier de sa chaise, Brazier poussa un soupir de satisfaction et d'homme repu. Il n'était pas ivre, mais passablement gris.

— Dites-moi, mon cher Brazier, êtes-vous content de votre situation ?

— Autant qu'un vieux comme moi peut l'être ; je ne gagne pas des mille et des cents, mais je n'ai qu'à moi à penser, et je vis sans rien demander et sans rien devoir à personne. J'aurais pu être plus heureux ; mais bast, à quoi bon me plaindre, quand j'en vois tant qui sont encore moins heureux que moi? Vous voyez ma vieille pipe, elle est ma consolation. Avec deux sous de tabac, je peux me passer de dîner. J'ai soixante-deux ans, monsieur ; je n'ai plus la force d'autrefois, *mais je resterai au magasin tant que je pourrai me tenir debout.* M. Lionnet, — oh ! quel bon maître, — ne veut pas qu'on me renvoie, et quand je ne pourrai plus aller, la maison me *fera une petite pension.* Pourvu que je puisse fumer ma pipe jusqu'à la mort, je serai content.

— Allons, vous n'êtes guère exigeant. Quand vous me parlez de ce que M. Lionnet fait et veut faire pour vous, je reconnais bien là l'excellent patron, qui est l'ami, le père de tous ceux qui travaillent pour lui. Vous aurez une pension, vous pouvez y compter ; c'est bien le moins qu'on puisse faire pour vous, qui êtes un des vieux serviteurs de la maison Lionnet.

— Vingt-deux ans de service, monsieur Anselme.

— Oui, puisque vous êtes entré dans la maison de Marseille lors de sa création, en 1865. Tenez, j'ai l'occasion de voir assez souvent mademoiselle Geneviève Lionnet, je lui parlerai de vous.

— Vous êtes bien bon, monsieur Anselme. Mademoiselle Geneviève ! Une charmante jeune fille ! Elle est aujourd'hui une grande demoiselle et doit être bien belle.

— Elle est belle, gracieuse, adorable, elle a tout pour elle !

— Toute petite, elle était déjà gentille et mignonne comme un petit ange.

— Au fait, c'est vrai, vous l'avez vue quand elle était toute petite.

— Oui, monsieur, et je l'ai portée dans mes bras jusqu'au bateau le jour où M. et madame Lionnet se sont embarqués pour l'Algérie.

— Quelle âge avait-elle alors ?

— A peine deux ans.

— Elle est née à Marseille ?

— C'est à croire.

— Comment, vous n'en êtes pas sûr ?

— Je ne l'ai pas vue venir au monde ; et puis, monsieur Anselme, je vais vous dire, il y a là un mystère.

— Un mystère ! Vous me faites rire, mon cher Brazier.

Le garçon de magasin lâcha une trombe de fumée qui remplit toute la chambre, rapprocha son siège et s'accoudant sur la table.

— Pour moi, dit-il, baissant la voix et prenant un *air mystérieux, mademoiselle Geneviève n'est pas la* fille du patron de Paris.

(*A suivre.*) EMILE RICHEBOURG

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*